



SECTION
DE LA
HAUTE-MARNE



Bulletin d'information de la section locale F.O.-DGFIP

22 novembre 2021

LISTE d'APTITUDE : Convoqué chez le Dirlo !!!

Une réunion informelle « Liste d'Aptitude » s'est tenue le 14 octobre, à la demande de FO, se substituant aux CAP supprimées par la Loi de Transformation de la Fonction Publique du 7 août 2019, combattue par **F.O.-DGFIP**.

Suite à l'[accord](#) signé le 22 octobre dernier entre la Direction Générale (DG) et les Organisations Syndicales dont **F.O.-DGFIP**, les potentialités ont été rehaussées de 5 à 7 pour les B en A (interrégion).

Nouveauté pour les B en A

La Note de service de la DG du 23 juillet 2021 (conditions d'appel à candidature pour 2022) a informé les agents d'un nouveau circuit de sélection : « les Délégations interviennent dans le processus de sélection des candidatures en lien avec les directeurs locaux » et établissent un classement régional. Le département propose et la Délégation dispose !
Or, le Directeur de la Délégation Est a pris l'initiative de faire plus fort en convoquant les candidats « proposés classés » par les directions locales à un entretien.

De qui se moque-t-on ?

- ▶ Des candidats les 1^{ers} concernés : les règles changent en cours de route, comment préparer cet entretien dans de telles conditions !
- ▶ Des organisations syndicales qui n'ont pas été tenues au courant de cette information.

Les candidats sont **convoqués chez le Dirlo** sans connaître les éléments de cet entretien ou plutôt de cet oral de concours, prévenus au dernier moment et, cerise sur le gâteau, durant les vacances scolaires !

Motivations du Directeur de la Délégation ?

Pour rappel, la Liste d'Aptitude n'est pas un concours. Donc, pourquoi un entretien avec un Directeur qui ne connaît pas les candidats ? Juste pour le plaisir de les voir (une fois !), de les soumettre à une pression alors qu'ils sont déjà notés (*ou jugés*) chaque année par leur chef de service et les RH de leur département (notation, entretien...).

Qu'apporte de manière concrète et objective un entretien avec le Directeur de la Délégation ?

Et pourquoi la Délégation Est est-elle la seule concernée en France par cet entretien ?



**PLUS FORTS
ENSEMBLE**

Section FO-DGFIP de la Haute-Marne

DDFiP 5 rue de Lorraine 52000 CHAUMONT

Secrétaire Départemental : Matthieu TESTART Tél : 03 25 30 68 34

Mail : fo.ddfip52@dgfip.finances.gouv.fr

Site : <https://www.fo-dgfip-sd.fr/052/>

**F.O.-DGFIP, seul syndicat,
revendiquant la Liste d'Aptitude
comme moyen de promotion**

POTENTIALITÉS pour 2022

C en B : 1
(1 en 2020 et 1 en 2021)

1 proposé en A « proposé classé »

Sur les 6 candidatures, 5 ont été écartées :

- ▶ tableau synoptique : moins de 16 points, c'est-à-dire pas 4 « excellent » sur les 4 thèmes du CREP (Compte-Rendu d'Évaluation Professionnel)
- ▶ non mention dans les commentaires de « l' aptitude confirmée » pour le grade supérieur.
- ▶ premières candidatures

B en A : 7 (interrégion)
(0 en 2020 et 0 en 2021)

1 proposé en A « proposé classé »

Le dossier sélectionné par la DDFIP 52 a été transmis au Délégué du Directeur Général et s'il est retenu, il sera transmis à la Direction Générale pour décision (sans CAP).

Éléments de sélection

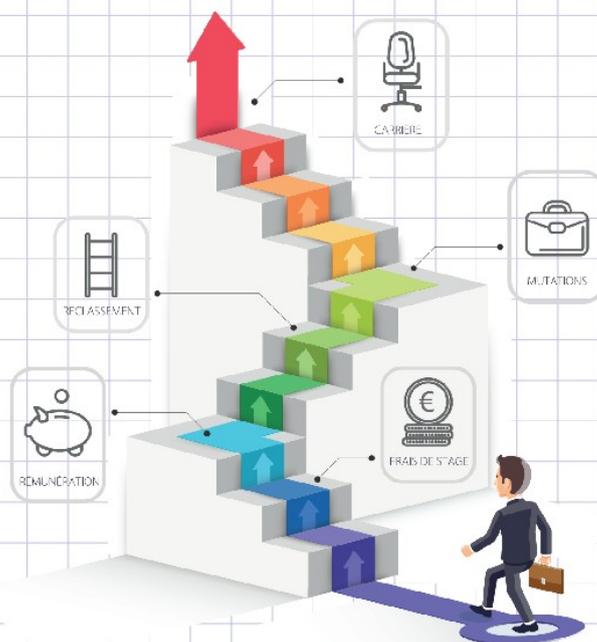
D'ordre général, la sélection d'un candidat s'établit sur plusieurs critères non exhaustifs :

- ▶ compte-rendu d'entretien incluant ou non la mention « aptitude confirmée » pour le grade supérieur et les appréciations du chef de service
- ▶ agent ayant des missions du grade supérieur

- ▶ concours ou pas pour accéder au grade supérieur
- ▶ formation pour se perfectionner (ou formateur)
- ▶ Attention, suite à l'entretien de notation, n'hésitez pas à préciser être mobile « géographique » ou « fonctionnel » (mission différente) dans « commentaire de l'agent »



LISTE D'APTITUDE



**F.O.-DGFIP, seul syndicat,
revendiquant la Liste d'Aptitude
comme moyen de promotion**



**PLUS FORTS
ENSEMBLE**

Section FO-DGFIP de la Haute-Marne

DDFiP 5 rue de Lorraine 52000 CHAUMONT

Secrétaire Départemental : Matthieu TESTART Tél : 03 25 30 68 34

Mail : fo.ddfip52@dgifp.finances.gouv.fr

Site : <https://www.fo-dgifp-sd.fr/052/>